

Going Home



La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne

N° 1/10

Editorial de mars 2010

Chères lectrices, chers lecteurs,

Faisant écho à l'augmentation du nombre de demandes d'asile en 2009 et en ce début d'année, les chiffres actuels de l'aide au retour sont élevés. Les programmes nationaux, en particulier ceux destinés à l'Irak et au Nigéria, prennent une ampleur considérable et le succès de l'aide au retour individuelle ne se dément pas. Par ailleurs, les départs directs depuis les Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) sont devenus courants, au point de constituer un pilier de la politique migratoire de la Suisse. A la fois échappatoire et alternative au séjour illégal en Suisse, l'aide au retour trouve un écho favorable auprès du public. En effet, les offres proposées sont accueillies avec intérêt. Le coût de ces programmes est étayé, leur utilité est avérée et le signal lancé au monde politique est clair. L'aide au retour suisse peut également se présenter sur la scène internationale. La démarche adoptée par la Suisse peut servir de modèle et devrait permettre de réaliser des synergies financières et conceptuelles intéressantes.

Certains de ces thèmes sont repris en détail par les auteurs de ce bulletin. J'espère que vous aurez du plaisir à le lire.

En ce qui me concerne, je quitterai le bureau de l'OIM Berne d'ici le début de l'été afin d'exercer de nouvelles fonctions au sein de l'OIM à Genève. Les détails concernant ma succession vous seront communiqués prochainement. Dans l'intervalle, sachez que vous pouvez compter sur l'engagement de l'OIM Berne. Dans ce cadre, je souhaiterais tous vous remercier pour la bonne collaboration. Je garderai toujours un bon souvenir de cette période à Berne et des nombreux projets et expériences.

Je vous souhaite bonne lecture et vous remercie au nom de toute l'équipe de l'OIM Berne pour votre collaboration efficace.

Avec mes meilleures salutations,

Erika Laubacher-Kubat

Contenu

1. En titre:

rétrospective 2009 & perspectives 2010

- Réorganisation de l'ODM
- Le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux en faveur des personnes vulnérables originaires de la Serbie, de la Bosnie et Herzégovine et du Kosovo, ainsi que des membres de minorités du Kosovo
- Réactions des représentations de l'OIM à Sarajevo, Belgrade et Pristina concernant le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux
- Programme d'aide au retour Géorgie : rétrospective 2009 / perspectives 2010
- Aide au retour : chiffres de 2009 et évolution depuis 2004
- Aide individuelle à la réintégration : tendances 2009

2. Rétrospective et perspectives – Echos des CVR et des CEP

- OIM REZ Bâle et Zurich-Aéroport, N. Artuc-Joerin
- CVR Argovie – C. Zurflüh et E. Garcia
- CEP Kreuzlingen / Altstätten – C. Fürst
- CVR Tessin – M. Studer

3. Aide structurelle et PIM

- République démocratique du Congo (RDC), Kinshasa

4. Aide au retour : histoires vraies

- Kosovo, Peja

5. Divers

- Un « sous-marin » suisse en mission à Abuja (Nigeria)
- Quoi de neuf ?
- Manifestations

1. En titre: rétrospective 2009 & perspectives 2010

Réorganisation de l'ODM

Eric Kaser, Chef de la Section Aide au retour

Suite à une analyse des processus à l'Office fédéral des migrations (ODM), la conseillère fédérale Mme Eveline Widmer-Schlumpf a décidé que les tâches du domaine de l'asile seraient regroupées et que l'office serait réorganisé en fonction des processus de travail. De même, les tâches relevant du domaine des étrangers seront réunies en un seul et même ressort. Reposant désormais sur trois domaines de direction, la nouvelle structure de l'ODM sera opérationnelle à partir du 1er septembre 2010. La Division Retour et, par conséquent, la Section Aide au retour, appartiennent désormais au nouveau domaine de direction « Asile et retour ». Pour l'heure, on ignore si la réorganisation aura des répercussions sur la structure de l'aide au retour.

Jusqu'à nouvel avis, la collaboration de la Section Aide au retour avec les services-conseils cantonaux en vue du retour (CVR) demeure inchangée et les interlocuteurs restent les mêmes. Les CVR seront immédiatement informés en cas de modifications. Nous profitons de l'occasion pour remercier les CVR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de leur collaboration fructueuse durant toutes ces années passées à mettre en œuvre l'aide au retour.

De plus amples informations sur la réorganisation sont disponibles sur le site web de l'ODM.

<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2010/2010-02-01.html>

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/2009/ref_2009-12-174.html

<http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/inter/2009/2009-10-040.html>

Le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux en faveur des personnes vulnérables originaires de la Serbie, de la Bosnie et Herzégovine et du Kosovo, ainsi que des membres de minorités du Kosovo
Saskia Schenker, Section Aide au retour ODM

Dans sa circulaire n° 5 relative à la directive III/ 4.2 et datée de novembre 2009, l'Office fédéral des migrations (ODM) a informé les autorités cantonales compétentes en matière de migration et d'aide sociale, de même que les services-conseils cantonaux en vue du retour (CVR) que le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux était prolongé jusqu'à la fin de l'année 2010 suite à l'introduction d'une phase finale d'un an. Cette prolongation repose sur les résultats positifs obtenus à la suite de l'extension du programme (voir également texte ci-dessous) de janvier 2007 à juillet 2009.1

En effet, au cours de cette période, 250 personnes se sont inscrites auprès des CVR cantonaux pour participer au programme. Le 31 juillet, 137 d'entre elles avaient quitté la Suisse, 45 envisageaient de le faire et 68 avaient décidé d'annuler leur inscription. Durant ces six mois, seul une personne est revenu en Suisse pour y déposer une nouvelle demande d'asile (une mère de famille monoparentale rom originaire de la Serbie).

Au 31 décembre 2009, la statistique des départs se présentait comme suit :

Provenance	Inscriptions	2007	2008	2009	Total	En suspens
Serbie	64	15	7	20	42	6
Kosovo	159	34	26	40	100	17
BIH	51	3	11	17	31	9
Total	274	52	44	77	173	32

La composition du groupe des participants au programme est également intéressante à analyser. Ainsi, dans le cadre du programme, c'est-à-dire entre le 1er janvier 2007 et le 31 juillet 2009, 36 personnes (34 admises en Suisse à titre provisoire et 2 bénéficiant du statut de réfugié) sont rentrées dans leur pays d'origine. Un tiers environ des participants originaires de la Bosnie et Herzégovine étaient admis provisoirement en Suisse. Ces personnes sont retournées volontairement, dans les délais impartis, dans leur pays de provenance.

1 Vous trouverez davantage d'informations sur les prestations proposées par le programme d'aide au retour sous <http://www.bfm.admin.ch> Aide au retour- Programmes spécifiques en cours

Les personnes frappées d'une décision de renvoi constituent, avec 68 %, le plus grand groupe parmi les participants ; il s'agit d'ailleurs de personnes vulnérables et/ou qui font partie d'une minorité du Kosovo. 14 % des participants au programme, principalement des familles, se sont inscrits alors que leur procédure d'asile faisait encore l'objet d'un recours et ont finalement décidé d'abandonner leur recours.

Environ la moitié des personnes inscrites au programme ont résidé plus de cinq ans en Suisse. A peine un participant sur dix a séjourné plus de dix ans dans notre pays. D'une part, le programme, en raison de ses prestations individualisées, intéresse également des personnes qui pourraient, vu la durée de leur séjour, chercher à obtenir une réglementation de leur statut ou à s'intégrer en Suisse. D'autre part, le nombre élevé de demandes d'asile émanant de membres de minorités de la Serbie et du Kosovo explique, en partie, pourquoi un grand nombre de participants vit en Suisse depuis moins de cinq ans.

La date butoir pour participer à la phase finale du programme a été fixée non pas au début de l'année en cours, comme c'était le cas jusque-là, mais au 6 mars 2009, jour où le Conseil fédéral a déclaré le Kosovo et la Serbie Etats sûrs (*safe countries*)². Il en résulte que toutes les personnes vulnérables originaires de la Serbie, du Kosovo et de la Bosnie et Herzégovine, de même que les membres de minorités du Kosovo qui ont déposé une demande d'asile en Suisse avant le 6 mars 2009 ont encore la possibilité de prendre part au programme en 2010. Après plus de dix ans, les structures d'aide au retour dans les Balkans occidentaux seront réduites à la fin de ce programme, soit dès le 31 décembre 2010.

Les requérants d'asile originaires des Balkans occidentaux qui ne font pas partie du groupe-cible du programme d'aide au retour peuvent bénéficier, indépendamment de leur statut, de l'aide au retour individuelle, qui comprend, outre des conseils, une aide financière (CHF 1000 par adulte et CHF 500 par mineur) et matérielle (CHF 3000). Dans ce cadre, 423 personnes ont regagné, entre janvier 2007 et décembre 2009, l'un des trois pays. Par ailleurs, l'aide au retour proposée dans les centres d'enregistrement et de procédure a permis d'assurer le retour de 215 personnes en l'espace de trois ans.

² Depuis août 2003, la Bosnie et Herzégovine est considérée comme un Etat sûr. Les demandes d'asile des ressortissants d'un tel pays font, en principe, l'objet d'une non-entrée en matière, sauf en présence d'indices de persécution



Réactions des représentations de l'OIM à Sarajevo, Belgrade et Pristina concernant le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux

Dominik Etienne, OIM Berne

Selon les bureaux de l'OIM dans la région, le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux réalisé par la Suisse est, de par sa façon d'expliquer minutieusement à chaque participant les possibilités de réintégration sur place et de par le suivi et le soutien qu'il offre aux personnes rentrées, unique en son genre à l'échelle européenne. Il favorise effectivement une réintégration au cas par cas, qui tient compte des besoins particuliers de chacun. Etant donné le nombre élevé de personnes vulnérables ou appartenant à une minorité qui participent au programme, ce type de soutien est primordial, les pays des Balkans occidentaux n'offrant pas un environnement particulièrement propice à la réintégration. En effet, la morosité de l'économie et le taux élevé de chômage qui frappent une grande partie de cette région entravent l'insertion professionnelle. De plus, les soins médicaux (lorsqu'ils existent) sont sommaires et la plupart du temps assurés par des prestataires privés hors de prix. Les personnes vulnérables sont donc toujours exposées au risque de pauvreté. L'aide initiale de nature financière permet aux personnes rentrées de subvenir à leurs besoins durant les six premiers mois sans devoir, dès leur retour,



tomber sous la dépendance de tiers. Les nombreuses personnes qui bénéficient d'un soutien pour se loger trouvent généralement un logement adéquat en peu de temps.

Il n'en va malheureusement pas de même des membres de minorités, pour lesquels la recherche d'un logement s'avère souvent difficile.

L'application des mesures de réintégration professionnelle constitue souvent le plus gros défi. En effet, la plupart des participants au programme sont des personnes vulnérables, c'est-à-dire des personnes qui ont des problèmes de santé, sont d'un âge avancé et/ou n'ont pas une formation très poussée. La flexibilité et l'expérience des bureaux de l'OIM sur place, de même que l'initiative personnelle des personnes rentrées ont cependant jusque-là presque toujours permis de trouver une solution. Malgré tout, les projets professionnels mis sur pied grâce à l'aide à la réintégration ne génèrent, en moyenne, que la moitié du revenu moyen du pays concerné.

Il en résulte que la majeure partie des participantes et participants au programme dépendent d'autres sources de revenus, comme du salaire d'un membre de la famille ou des versements effectués par des connaissances à l'étranger.

Le soutien médical consiste, la plupart du temps, à poursuivre le traitement médical ou thérapeutique prescrit en Suisse. L'accès aux prestations médicales publiques est considérablement facilité aux personnes rentrées. Toutefois, lorsque les besoins dépassent les capacités des services publics, il importe de trouver une autre solution. De plus, le Kosovo ne propose, pour l'instant, aucune assurance-maladie publique et les membres de certaines minorités (en particulier les Roms) ont du mal à obtenir en Serbie les papiers d'identité nécessaires pour contracter une telle assurance.

Les visites assurées par l'OIM dans le cadre de son suivi ont révélé qu'un an après leur retour, trois personnes sur quatre vivaient toujours au même



endroit. Tous ou presque considèrent que les mesures d'aide au retour et à la réintégration sont utiles. Pourtant, à peine la moitié des participants s'estiment actuellement satisfaits de leur situation personnelle. Force est de constater de grandes différences régionales : alors que les deux tiers des personnes qui sont rentrées au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine



sont dans l'ensemble contentes, seul une personne en Serbie sur dix peut en dire autant. Ce constat s'explique en grande partie par le nombre élevé de Roms parmi les personnes rentrées en Serbie, qui font fréquemment l'objet de discriminations et, partant, s'intègrent mal dans la société serbe.



Vu les résultats globalement positifs qu'il a obtenus, par rapport aux offres similaires, le programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux offre aux personnes vulnérables originaires des trois pays et aux membres de minorités du Kosovo la possibilité, cette année encore, de clore un chapitre de leur vie et de prendre un nouveau départ dans leur pays d'origine.

Programme d'aide au retour Géorgie : rétrospective 2009 / perspectives 2010

Tanja Brombacher, OIM Berne

L'année dernière, le nombre de participants a été le plus élevé depuis le lancement du programme d'aide au retour en 2006 (55 départs). Depuis le début de l'année 2008, les personnes rentrées ont mis sur pied au total 80 projets professionnels avec l'aide des services-conseils en vue du retour en Suisse et de l'OIM Tbilisi. Deux tendances semblent se dessiner : d'une part, une augmentation du nombre de partenariats entre les personnes rentrées possédant déjà une affaire ; d'autre part, une augmentation du nombre de projets liés à l'agriculture au détriment de celui des projets de sociétés de taxis. En effet, alors qu'en 2008, une grande partie des participants au programme envisageaient encore de créer une société de taxis, un nombre nettement plus important de projets liés à l'agriculture ont vu le jour l'année dernière.

Le rapport de suivi de l'OIM Berne paru en octobre 2009 révèle que, six mois après avoir lancé leur projet, 76 % des personnes rentrées vivaient encore au même endroit. Dans un seul cas, un départ a été confirmé ; quant aux autres personnes, elles ne savaient pas encore, au moment de la visite de l'OIM, ce qu'elles allaient faire. Toutes les personnes interrogées à cette occasion se sont déclarées très satisfaites des démarches entreprises par la Suisse pour organiser leur départ et la plupart d'entre elles (90 %) apprécient aussi beaucoup les prestations proposées dans le cadre du programme. Enfin, 90 % des personnes interrogées voient leur avenir là où ils ont effectué leur retour.

Le taux de réussite des projets professionnels est également intéressant à relever. Six mois après leur lancement, 23 projets sur 31 (74 %) ont généré un revenu. Ce revenu est cependant modeste, puisque plus de la moitié des intéressés sont contraints de se tourner également vers d'autres sources de revenus. Cet aspect est pris en compte dans la prochaine phase du programme (2010-2011): le montant s'élève désormais à CHF 4000 et les personnes rentrées ont la possibilité de suivre une formation professionnelle afin d'accroître leurs connaissances.



Comme dans les années précédentes, l'aide médicale demeure un élément essentiel des prestations de soutien après le retour. Un tiers environ des participants au programme en ont bénéficié. La Géorgie dispose également, depuis quelque temps, d'un nombre nettement plus grand de places de thérapie par la méthadone et le réseau relationnel de l'OIM sur place permet de mettre rapidement les intéressés en contact avec des prestataires. Le projet d'aide structurelle *Social Rehabilitation and Reintegration of Former Drug Users*, financé par l'ODM en 2008/2009, n'y est pas pour rien.

La nouvelle phase du projet 2010-2011 repose donc principalement sur les points suivants :

- octroi d'un montant supérieur dans le cadre de la réintégration professionnelle (CHF 4000) ;
- dispense de conseils professionnels au *Job Counseling and Referral Centre* (JCRC, www.jcrc.ge) ;
- mise en place d'une formation professionnelle à l'intention de tous les participants à Tbilisi ;
- autorisation accordée aux sociétés de taxis dans certaines conditions seulement.

Des informations plus détaillées sur les autres programmes d'aide au retour (en Guinée et au Nigéria, ainsi que sur le projet-pilote « Aide au retour LEtr ») figureront dans la prochaine Newsletter.

Aide au retour : chiffres de 2009 et évolution depuis 2004

Thomas Lory, Section Aide au retour ODM

Les chiffres définitifs concernant l'aide au retour en 2009 seront disponibles lorsque les rapports d'activités des cantons nous seront parvenus.³

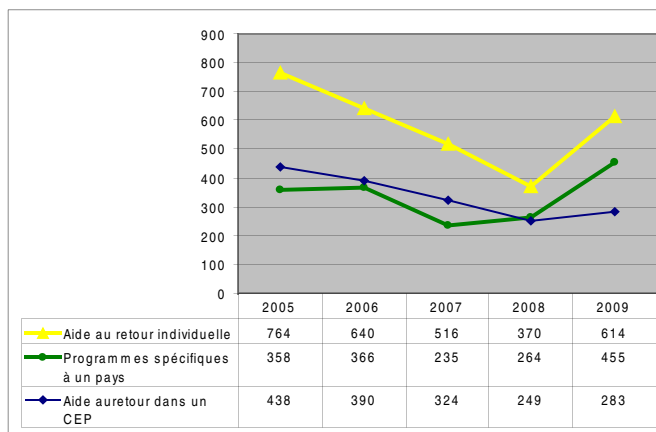
On estime que 1577 personnes ont quitté la Suisse en 2009, un chiffre nettement supérieur à celui de l'année passée, où seulement 991 personnes avaient regagné leur patrie ; l'effectif des départs se décompose comme suit :

- 283 personnes ayant obtenu une aide au retour dans un centre d'enregistrement (18%) ;
- 455 personnes ayant participé à un programme spécifique à leur pays (29 %) ;
- 614 personnes ayant perçu une aide au retour individuelle (38 %) ;
- 225 personnes ayant bénéficié de conseils (15 %).

³ Ces chiffres prennent en compte non seulement les personnes rentrées au pays grâce à l'aide au retour, mais aussi celles qui n'ont pas perçu de prestations financières, mais qui ont bénéficié de conseils et d'aide pour organiser leur départ.

La montée en flèche du nombre de demandes d'asile au deuxième semestre 2008 s'est répercutée, avec le retard attendu, sur les chiffres de l'aide au retour. Le nombre de demandes d'asile déposées en 2009 (environ 16 000) équivalant plus ou moins à celui de l'année précédente, on peut s'attendre à ce que le nombre de départs grâce à l'aide au retour en 2010 soit également élevé.

Départs effectués dans le cadre de l'aide au retour entre 2005 et 2009 :

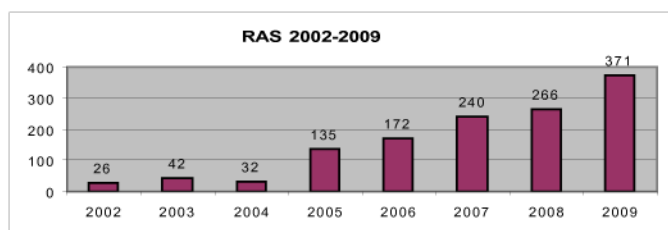


En 2009, les programmes spécifiques à un pays ont atteint un nouveau record. Ce record s'explique avant tout par les deux programmes d'aide au retour en Irak et au Nigéria, qui ont enregistré respectivement 158 et 133 départs, des chiffres trois fois supérieurs à ceux de 2008 (53 et 41). Dans le cadre des trois autres programmes également, davantage de personnes sont rentrées au pays en 2009 : 77 dans les Balkans occidentaux (contre 46 en 2008), 59 en Géorgie (contre 54) et 10 dans le domaine des étrangers (contre 7).

Aide individuelle à la réintégration : tendances 2009

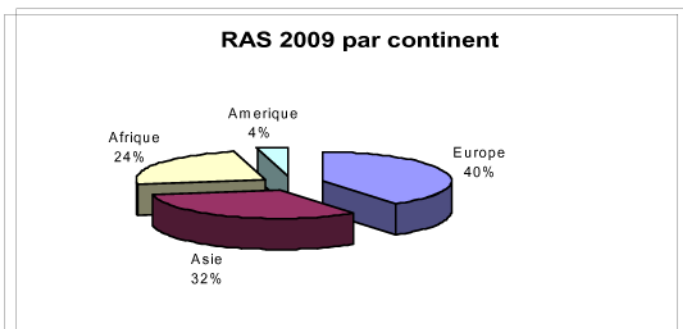
Claire Potaux, OIM Berne

En 2009, le nombre de mandats d'aide au retour individuelle dans le cadre du programme de réintégration R.A.S. (*Reintegration Assistance Switzerland*) a connu une augmentation spectaculaire. De 266 mandats en 2008, nous sommes passés à 371 mandats en 2009 soit une augmentation de 40%. Il faut noter que ce projet commencé en 2002 a connu une croissance continue de moins de 50 dossiers par an jusqu'en 2004 à 371 en 2009 concernant 554 personnes rentrées dans 57 pays différents sur tous les continents. Ce projet a permis d'offrir une aide à la réintégration après le retour à 307 hommes, 127 femmes, 64 garçons et 56 filles.



En 2009, deux projets cantonaux pour l'aide au retour et à la réintégration des personnes relevant du domaine des Etrangers ont été mis en place avec la Croix-Rouge Genevoise et avec le *Service de la Population* du Canton de Vaud. Dans le cadre de ces projets cantonaux, 92 dossiers ont été traités durant l'année.

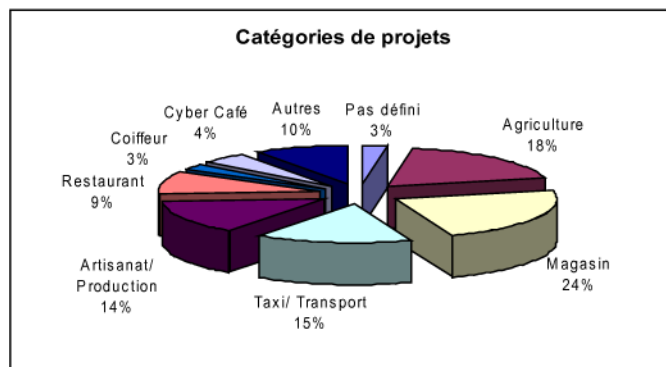
La répartition géographique des mandats montre une augmentation des mandats en Asie, le retour de l'Europe comme région de retour la plus importante, une diminution des mandats en Afrique mais surtout dans l'Amérique latine et les Caraïbes, due notamment à la création des projets cantonaux, les dossiers concernant ces régions étant dorénavant traités à part du projet RAS.



Les principaux pays de retour cette année ont été le Kosovo (49 mandats), la Serbie (45), la Mongolie (34), le Népal (22), la Gambie (20), la Bosnie-Herzégovine (17) et le Bangladesh (10). Les pays des Balkans occidentaux ont connu une forte augmentation bien qu'ils aient souvent été en tête dans les retours individuels, par contre le nombre important de cas provenant de Mongolie est une nouveauté grâce au partenariat passé avec une ONG locale pour le traitement direct des dossiers sur place.

Sur les 371 mandats reçus, 323 ont émané de la section aide au retour de l'ODM. Les 48 mandats restants sont venus d'autres institutions dont 19 provenant des cantons (Bâle, Berne, Saint-Gall, Zurich, Croix Rouge Tessin), 29 du *Service Sociale Internationale* (9 concernent des cas uniquement financés par le SSI et 20 concernent des cas financés par l'ODM également) et un financé par une personne privée.

Sur l'aide accordée, 68% ont reçu une aide pour mettre en œuvre des petits commerces ou activités génératrices de revenus et 21% ont demandé une aide au logement. Les catégories de petits commerces ou activités génératrices de revenus établies sont très variées : 24% souhaitent ouvrir un commerce, 18% ont choisi un projet agricole, 15% un projet de taxi, 14% d'artisanat ou de production et 9% de restauration.



2. Rétrospective et perspectives – Echos des CVR et des CEP

OIM REZ Bâle et Zurich-Aéroport, N. Artuc-Joerin

« Depuis la fin de l'année 2008, l'OIM est chargée, dans le cadre d'un projet-pilote, d'assurer l'aide au retour dans les aéroports de Zurich-Kloten et de Genève-Cointrin. J'aimerais vous exposer ici le cas de deux ressortissants camerounais, représentatifs des personnes qui sont rentrées volontairement à partir de l'aéroport de Zurich ; leur histoire est caractéristique des nouveaux défis que nous avons eu à affronter en 2009.

L'aéroport de Zurich et l'exécution directe du renvoi des requérants en transit signifie toujours, pour l'OIM REZ, une tâche particulièrement lourde. Du fait du mandat de l'OIM et de la situation particulière du transit, nous n'agissons qu'à la demande des requérants et ne disposons pas de bureau à l'aéroport. Lorsqu'un requérant souhaite rentrer dans son pays d'origine avec l'aide de l'OIM REZ, nous n'avons que quinze jours pour organiser son départ. Durant ce court laps de temps, il faut donc fixer un rendez-vous avec un représentant de l'ambassade du Cameroun afin de mettre sur pied le retour de l'intéressé ; sinon, ce dernier serait mis en détention en vue de son renvoi. En l'espèce, un entretien a pu être fixé trois jours avant l'expiration du délai et je profite de l'occasion pour remercier ma collègue de l'ODM de sa compétence et de son soutien. La police aéroportuaire nous a donc accompagnés, les deux Camerounais et moi-même, jusqu'à Berne-Wabern.

Les deux personnes n'auraient pas pu être plus différents l'un de l'autre : l'un portait un costume, parlait anglais, avait une silhouette imposante et le crâne rasé ; l'autre avait les cheveux frisés, portait un jean, parlait français et avait une voix douce. Malgré ces différences, ils se sont bien entendus dans la zone de transit. Il faut dire qu'ils avaient voyagé dans le même bateau ! Bien qu'un peu tendus au moment de rencontrer le représentant de l'ambassade, ils se sont sentis visiblement soulagés lorsque celui-ci leur a garanti, après un bref interrogatoire, un laissez-passer ; ils sont même allés jusqu'à nous demander une photo souvenir. Ce fut le premier et dernier jour qu'ils passèrent en Suisse. Le jour J, j'ai accompagné les deux hommes

jusqu'à la porte d'embarquement, où ils ont pris l'avion à destination de Douala. Ils avaient l'air d'avoir des projets ensemble après leur retour au Cameroun, même si aucun des deux ne maîtrisait vraiment la langue de l'autre. »

CVR Argovie – C. Zurflüh et E. Garcia

« Madame J. a quitté la Suisse fin août 2008. Depuis son arrivée à l'aéroport d'Addis Abeba, elle ne s'est plus manifestée, si bien que l'on a perdu sa trace.

Je me suis fréquemment souvenue de cette cliente, qui a été parmi les premières dont je me suis occupée, et me suis souvent demandé ce qu'il était advenu d'elle. En effet, lors du premier entretien de présentation, Madame J. nous avait remis un plan d'affaires bien élaboré et détaillé d'une quinzaine de pages portant sur un projet d'engraissement de bovins.

Début décembre 2009, l'OIM nous informait que le projet de Madame J. avait été mis en œuvre en juin 2009. Après mûre réflexion, elle a concrétisé son projet qui, selon le suivi qui en est fait, s'annonce prometteur.

Cette nouvelle a été pour nous le plus beau moment de l'année 2009. Nous sommes convaincues que le soutien personnalisé apporté sur place par l'OIM a contribué de manière déterminante à la réalisation du projet.

A côté de ces moments de joie, notre service connaît aussi des situations moins réjouissantes : par exemple, lorsque nos clients formulent des exigences irréalistes en lien avec leur projet. Tel a aussi été le cas l'année dernière. A plusieurs reprises, on nous a soumis des plans d'affaires entraînant d'énormes frais d'exportation ou de véhicules. Parfois, les montants étaient tellement exorbitants qu'ils dépassaient largement la somme allouée à l'aide au retour. En outre, nous avons dû constater que ces projets n'offraient aucune garantie d'intégration durable dans le pays d'origine. Ces situations demeurent, il est vrai, rares. Il faut alors faire preuve de patience et tenir compte des différences culturelles afin d'expliquer aussi poliment que fermement aux intéressés les limites financières de l'aide au retour et de leur fournir des conseils de manière professionnelle. Malgré ces difficultés, notre travail nous apporte beaucoup de satisfaction. Aussi sommes-nous prêtes à faire face sereinement aux défis passonnants que nous réservera l'année 2010 ! »

CEP Kreuzlingen / Altstätten – C. Fürst

« Fin 2009, Monsieur H. s'est annoncé chez moi en souhaitant pouvoir rentrer dans son pays d'origine, la Serbie, grâce à une aide au retour. Durant son long périple européen, ses empreintes digitales ont été relevées dans pas moins de sept Etats Dublin. Jusqu'à ce qu'il vienne me voir, son identité n'avait pas pu être établie avec certitude. Comme il prétendait avoir 16 ans, il était essentiel que l'on ait la preuve qu'il était bien mineur, preuve qui a enfin pu être apportée grâce à une copie de son acte de naissance. Or les autorités hongroises avaient déjà transmis l'autorisation de transfert Dublin lorsque Monsieur H. nous a fait part de son vœu de rentrer en Serbie. Nous nous sommes donc efforcés de satisfaire l'intéressé avant son transfert en Hongrie. Monsieur H. nous ayant assuré qu'il n'avait jamais possédé de passeport, des démarches ont été immédiatement entreprises en vue de lui procurer des documents d'identité. L'expérience ayant montré que l'obtention de papiers prenait beaucoup de temps en Serbie, l'attente a pris la forme d'une course contre la montre. Le document nous parviendrait-il avant la réservation du vol vers la Hongrie ?

Monsieur H., qui avait déjà été transféré une fois en Hongrie, a été très mécontent d'apprendre que sa demande d'aide au retour ne lèverait pas le transfert en Hongrie. Entre-temps, les mesures nécessaires ont été prises et les documents requis en vue du départ au titre de l'aide au retour envoyés à l'OIM Belgrade par le truchement de l'OIM Berne afin qu'ils soient signés par les titulaires de l'autorité parentale de Monsieur H. Sceptiques au départ, les parents se sont finalement déclarés prêts à soutenir leur fils lors du retour et à l'héberger chez eux.

Alors que Monsieur H. attendait une réponse positive concernant ses papiers, l'ODM a pu organiser le transfert à Budapest. Durant les jours qui ont précédé son départ, je me suis documenté sur la procédure d'asile en Hongrie avec l'intention d'informer Monsieur H. des possibilités de retour en Serbie à partir de ce pays. J'ai eu alors de nombreux contacts avec l'OIM Berne et l'OIM Hongrie. Lors de la notification de la décision Dublin par l'ODM, Monsieur H. a été informé de son transfert imminent en Hongrie et de l'échec de l'organisation de son retour en Serbie. Monsieur H. a été très déçu d'apprendre la nouvelle. Je l'ai encouragé à tenter de parvenir à un retour volontaire en Serbie à partir de la Hongrie et lui ai donné à cette fin diverses adresses.

Depuis lors, Monsieur H. a été transféré en Hongrie. A ce jour, je n'ai reçu aucune nouvelle de la part de l'OIM Hongrie ou de l'OIM Serbie m'annonçant que Monsieur H. avait pu réaliser son vœu de retour. Je garde néanmoins espoir...

CVR Tessin – M. Studer

« L'année 2009 en un seul mot : LUTTE ! – Chaque jour, je commençais ma journée de travail en me posant cette question : ' et aujourd'hui, que va-t-il se passer ?

Nous avons eu plusieurs problèmes. Tout d'abord, mon premier mineur non accompagné (MNA) du Nigéria avait de la peine à comprendre les questions que je lui posais parce qu'il voulait seulement partir, tandis que l'ODM et l'OIM attendaient des réponses plus précises pour organiser son départ. Ensuite, un jeune du Kosovo m'a fait tout organiser et puis...pouf, il a disparu ! Trois mois plus tard, il m'a téléphoné désespéré parce qu'il voulait finalement partir. Enfin, les familles de Mongolie avaient toujours trop de bagages...

Pendant l'année, les cas MNA du Nigéria ont augmenté, des requérants d'asile qui devaient partir ont été arrêtés juste avant le départ, etc. En même temps, les autorités du Canton me sollicitaient constamment en me signalant des personnes qui devaient quitter la Suisse : Quelle année!



Par contre, après toutes ces péripéties, je reçois finalement des photos de ces personnes: le MNA nigérian souriant à l'aéroport de Lagos avec ses lunettes de soleil ; un autre jeune moyennement motivé avant le départ, devant son bar auquel il a donné le nom de mon Canton (Ticino)...Et alors là, avec un peu d'émotion, je me dis que OUI, ça vaut encore la peine de continuer à faire ce travail!

3. Aide structurelle et PIM

République démocratique du Congo (RDC), Kinshasa

La RDC est l'un des principaux pays africains de provenance dans le domaine migratoire et c'est l'un des pays d'Afrique qui comptent le plus de ressortissants en Suisse. Par conséquent, l'ODM a mis en œuvre le projet d'information et de sensibilisation « Maison des Congolais de l'Étranger et des Migrants » (MCDEM) en collaboration avec l'OIM et le gouvernement congolais à Kinshasa.

Inauguré en février 2009, le MCDEM, sert d'interlocuteur et de centre de consultation pour les questions de migration. Il informe la population congolaise de la région de Kinshasa sur le droit d'asile et sur les dangers de la migration irrégulière. Il indique également aux migrants quelles sont les conditions d'une migration légale ainsi que les alternatives à la migration. Des séances sur le thème de la migration ont été organisées durant toute l'année 2009 avec des représentants des communes, des autorités et des Eglises. Des réunions d'information et des manifestations sportives se sont également déroulées sur ce thème. Pour organiser ces actions, le projet a eu recours à des pièces de théâtre, des œuvres musicales, des campagnes d'affichage ainsi qu'à des spots TV et radio. A elle seule, la pièce de théâtre a permis d'atteindre plus de 22 000 personnes. Afin de promouvoir les alternatives à la migration irrégulière, le projet a soutenu cent femmes vulnérables (p. ex. mères élevant seules leurs enfants et migrantes potentielles) dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet professionnel au travers d'un microcrédit et de formations. Cette démarche a également permis de renforcer le dialogue avec les différents représentants du secteur économique. Le projet avait également pour but d'informer la population congolaise de l'étranger sur les possibilités de retour volontaire et de développement de leur pays d'origine.



Compte tenu des expériences positives faites par la Suisse, la Grande-Bretagne finance une seconde phase de projet jusqu'à juin 2010. Deux nouveaux centres d'information ont ainsi pu être ouverts dans les régions de Lubumbashi et de

Matadi et les activités déployées dans le cadre du projet ont été élargies. Le gouvernement congolais participe activement à la mise en œuvre du projet. Son objectif est d'assurer la pérennité du MCDEM après juin 2010. Informations complémentaires : www.mcdem.cd.

4. Aide au retour : histoires vraies

Kosovo, Peja

La famille S. est rentrée volontairement à Peja, son village d'origine. Dans le cadre du programme d'aide au retour dans les Balkans occidentaux, soutenu par l'ODM, la famille a bénéficié d'un apport financier pour la location d'un appartement durant les premiers temps suivants son retour.

Grâce à l'aide de l'OIM, la famille a pu s'installer rapidement dans un appartement en location à son retour. Dans le cadre du projet *Employment Assistance Service Project* (EAS), leur fils, mineur à l'époque du retour, a participé, avec son père, à un séminaire de deux jours afin de planifier leur réinsertion professionnelle. L'EAS est un projet de l'OIM qui vise à soutenir et à conseiller les bénéficiaires de l'aide au retour sur le plan professionnel au Kosovo. Grâce au projet EAS, le fils a trouvé une place de travail en tant qu'installateur électrique auprès d'une entreprise de Pristina avec, à la clé, un contrat de travail sur un an. Son salaire des six premiers mois sera subventionné par l'EAS. Ce nouvel emploi lui permet de subvenir entièrement aux besoins de sa famille. En outre, sa mère a pu se procurer une machine à coudre grâce à l'aide au retour, ce qui lui permet de réaliser un petit revenu additionnel. En plus du



soutien à la réintégration professionnelle et à la location d'un logement, l'ODM a accordé une aide médicale pour le père. Cette aide lui a permis de se procurer, via l'OIM Pristina, les médicaments nécessaires auprès des pharmacies locales durant les premiers temps.

La famille S. est non seulement satisfaite de la préparation effectuée en Suisse par le service-conseil en vue du retour, mais aussi de l'accompagnement constant de l'OIM durant la mise en œuvre de son projet. Grâce à l'aide au retour, cette famille a pu élaborer une perspective à long terme au Kosovo. Grâce à la place de travail du fils, la famille a pu déménager à Pristina un an plus tard et y louer un appartement.

5. Divers

Un « sous-marin » suisse en mission à Abuja (Nigeria)

Pietro Mona, OIM Abuja

« Les ‘ sous-marins ‘ ; c’est ainsi qu’on appelle officieusement les conseillers internationaux auprès de la Commission de la *Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest* (CEDEAO / ECOWAS). Rémunéré par l’ODM et sous contrat avec l’OIM, je travaille, depuis septembre 2009, auprès du *Department for Free Movement of Persons*, département de la CEDEAO responsable de la politique migratoire.

Depuis 1979, la CEDEAO connaît, sur le papier du moins, la libre circulation des personnes. Une grande partie de la migration économique intrarégionale, qui concerne plusieurs millions d’individus, reste toutefois illégale. Cette situation s’explique par le manque de connaissances, la corruption des systèmes et l’absence de volonté politique pour appliquer les décisions de 1979. Ma mission consiste donc à soutenir le département dans l’élaboration de différentes mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la liberté de circulation.

De plus en plus de personnes originaires de l’Afrique occidentale migrent également dans d’autres régions du monde. Bien que la migration internationale soit très faible par rapport à la migration intrarégionale, elle représente un défi croissant aussi bien pour les pays de destination que pour les pays de provenance. Or ce défi peut aussi devenir une plus-value. C’est la raison pour laquelle la CEDEAO 2008 a adopté une *Common Approach on Migration*. La concrétisation de cette approche fait partie intégrante de mon cahier des charges. Grâce au soutien financier du gouvernement espagnol, qui a mis 10 millions d’euros à notre disposition, nous élaborons actuellement le cadre et les conditions nécessaires à la réalisation de projets dans tous les Etats membres.

Travailler auprès de la CEDEAO revient vraiment à travailler en terre inconnue, d’autant plus que passer de l’Administration fédérale suisse, extrêmement organisée, à la commission d’Abuja, dont l’efficacité n’est pas toujours optimale, requiert des compétences interculturelles. La Suisse a toutefois tout intérêt à s’engager, car en soutenant une organisation régionale, elle s’assure une notoriété incontestable sur place. Elle pourrait également faire part, de

manière plus directe et plus concrète, au Nigeria, le principal Etat membre de la CEDEAO, de sa disposition à collaborer avec lui et ce notamment, dans la perspective du lancement du partenariat migratoire. »

Quoi de neuf ?



Le groupe de travail Aide au retour Communication (GT RüKo, éditeur du présent bulletin) a concrétisé en 2009 l’idée d’inclure dans son offre des produits de personnes qui sont rentrées dans leur pays d’origine. Parmi les propositions de l’OIM Berne, le GT RüKo a retenu des cartes de vœux réalisées au Népal. Monsieur L., qui est retourné à Katmandou en août 2009 pour y ouvrir une galerie d’art, a été ravi de la demande. Début octobre, il a présenté un éventail de cartes, dont il s’est vu commander 200 exemplaires. Les cartes ont été utilisées en grande partie par l’OIM Berne à l’occasion des fêtes de Noël. Si vous souhaitez, vous aussi, commander des cartes, par exemple pour des événements particuliers, n’hésitez pas à contacter l’OIM Berne (skyburz@iom.int).

Manifestations

Les 8 et 9 septembre 2010 aura lieu à Bienne une formation de deux jours pour les CVR romands et alémaniques, avec une traduction simultanée. Les formulaires d’inscription seront envoyés au mois d’avril 2010.

Impressum

Editeur:	ODM et OIM, Aide au retour communication (RüKo)
Redaction:	Saskia Schenker, ODM Sonja Kyburz, OIM
Layout:	Fabio Pisanello, ODM Milena Siegenthaler, ODM
Collaboration:	Erika Laubacher, OIM Thomas Lory, ODM
Contact:	ODM: 031 325 11 11 OIM: 031 350 82 11
E-Mail:	info@bfm.admin.ch bern@iom.int
Internet:	www.ch.iom.int www.bfm.admin.ch